



**Extrait du Registre des  
ARRÊTÉS DU MAIRE**

**OBJET :**

N° 9444 - AVA

**RÉGLEMENTATION ET  
GESTION DU DOMAINE**

Circulation et Stationnement  
Inauguration de la place  
Christian Poncelet  
Jeudi 26 août 2021

Nous, Maire de la Ville de REMIREMONT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2122-21, L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4 ;

VU le décret n° 2001-251 du 22 mars 2001, relatif à la partie réglementaire du Code de la Route ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code Pénal ;

CONSIDERANT que la place Christian Poncelet sera inaugurée le jeudi 26 août 2021 ;

CONSIDERANT qu'à cette occasion, des mesures s'imposent pour faciliter la circulation, éviter les encombres et les accidents, en raison de l'affluence à prévoir;

**ARRÊTONS**

**Article 1er.** - La circulation et le stationnement de tous véhicules sont interdits place Christian Poncelet le jeudi 26 août 2021 de 9 h 45 à 10 h 15.

**Article 2.** - Pendant la durée de ces interdictions, les véhicules devront emprunter les voies adjacentes et leurs conducteurs se conformer aux injonctions et indications qui leur seront données sur place par les agents du service d'ordre.

**Article 3.** - Toutes ces prescriptions ne sont pas applicables aux véhicules d'intérêt général prioritaires, conformément à l'article R 311.1 du Code de la Route, lorsqu'ils se rendent sur les lieux où leur intervention urgente est nécessaire.

**Article 4.** - La signalisation nécessaire sera mise en place par les Services Techniques Municipaux en liaison avec les Services de Police.

**Article 5.** - Le Commissariat de Police et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A REMIREMONT  
Le lundi 16 août 2021

Pour Ampliation,

Le Maire,  
Jean-Benoît TISSERAND

Diffusion:

- Police Nationale
- Police Municipale
- Centre de secours
- Presse
- Affichage
- Pôle TCV
- Responsable des Ateliers